

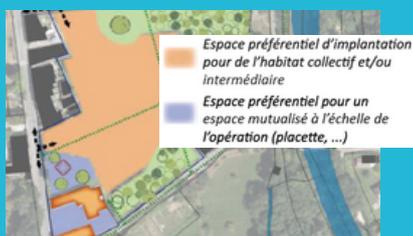
# GUIDE DE LECTURE DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Toutes les communes couvertes par le PLUi (territoire de l'ex-CALB) sont concernées par les modifications apportées, qui visent notamment à :

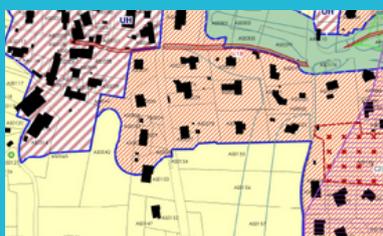
- Intégrer de nouveaux projets ou des projets en évolution,
- Clarifier et ajuster les règles existantes,
- Répondre aux enjeux spécifiques du territoire.

## LE PROJET MODIFIE

### ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)



### ZONAGES (RÈGLEMENTS GRAPHIQUES)



### RÈGLEMENTS ÉCRITS

#### 2.1.1 – Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives Dispositions générales

1. Les constructions doivent s'implanter en respectant un recul...

## COMMENT TROUVER CE QUE JE CHERCHE ?

Le PLUi est un document réglementaire encadré par la Loi.

Pour avoir une vue d'ensemble claire et synthétique des modifications pour chaque commune, consultez en priorité la **“Notice, additif au rapport de présentation”** (partie 1 – pièce n°1).

**Ce qui n'est pas dans la notice ne fait pas l'objet d'évolution.**

## DANS LA NOTICE

- Partie 2 (page 11) : Changements dans les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le zonage**, commune par commune, avec des extraits cartographiques comparant l'état avant et après.
- Partie 3 (page 197) : Modifications du **règlement écrit**, organisées par thématique. Les changements pour Aix-les-Bains apparaissent en premier, suivis des autres communes. Les évolutions sont indiquées par des codes couleur **avant/après**.
- Partie 4 (page 247) : Évolutions des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (**STECAL**) en zones A et N, incluant les créations et modifications.
- Partie 5 (page 267) : Présentation des **projets d'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU**.

## LES AUTRES DOCUMENTS

- Détails des pièces du PLUi modifiées : OAP, règlements écrits, zonages (dans une pochette dédiée) et atlas des Emplacements Réservés (ER).
- Évaluation environnementale et avis de l'Autorité Environnementale.
- Avis recueillis.
- Actes administratifs.